

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n°0365 en 1^{ère} section

UFR	Unité de Recherche
DEG	Centre Jean BODIN

NOM du Président du comité de sélection : BLANCHARD Christophe
NOM de la Vice-Présidente du comité de sélection : DESVAUX Sabine

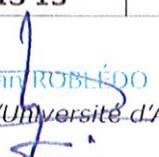
Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	BLANCHARD	Christophe	PR	01	Droit civil	DEG	CJB
2	DESVAUX	Sabine	PR	01	Droit civil des affaires	DEG	CJB
3	RINGLER	Solène	MCF	01	Droit des affaires, droit civil des affaires	DEG	CJB
4	LAMBERT-WIBER	Sophie	MCF	01	Droit fiscal des affaires, Droit des affaires	DEG	CJB

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	CASIMIR	Etienne	PR	01	Droit des affaires	Université de POITIERS	ERDP
2	GIRAUD	Paul	PR	01	Contentieux commercial, Droit des affaires, Droit de l'arbitrage	Université de PICARDIE	CEPRISCA
3	MARTY	Richard	MCF	01	Droit des affaires	LE MANS Université	THEMIS-UM
4	COLLINOT	Marie	MCF	01	Droit civil des affaires, droit des affaires	Université PARIS 13	IRDA

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.


Christian RUBÉDO
Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n°0002 en 1^{ère} section

NOM du Président du comité de sélection : BLANCHARD Christophe
NOM de la Vice-Présidente du comité de sélection : VIGNON-BARRAULT Aline

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	BLANCHARD	Christophe	PR	01	Droit civil	DEG	CJB
2	VIGNON-BARRAULT	Aline	PR	01	Droit civil, droit de la responsabilité civile, droit des personnes vulnérables	DEG	CJB
3	BEGUIN	Antoine	MCF	01	Droit civil, droit des personnes	DEG	CJB
4	LE RUDULIER	Nicolas	MCF	01	Droit civil, droit des biens	DEG	CJB

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	BINET	Jean-René	PR	01	Droit civil, droit des personnes, droit de la famille	Université RENNES 1	IODE
2	GENICON	Charlotte	PR	01	Droit civil, droit des personnes, droit patrimonial de la famille	Université de NANTES	IRDP
3	DE SAINT-PERN	Laure	MCF	01	Droit de la famille, Droit comparé, Droit international privé	Université de PARIS	CEDAG
4	BOUTEILLE-BRIGANT	Magali	MCF	01	Droit civil, droit de la famille, droit des personnes	LE MANS Université	THEMIS-UM

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.


 Christian ROBLÉDO
 Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n°0003 en 1^{ère} section

UFR	Unité de Recherche
DEG	Centre Jean BODIN

NOM du Président.e du comité de sélection : DESVAUX Sabine

NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : GAURIAU Bernard

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	GAURIAU	Bernard	PR	01	Droit du travail, droit de la sécurité	DEG	CJB
2	DESVAUX	Sabine	PR	01	Droit civil des affaires	DEG	CJB
3	RINGLER	Solène	MCF	01	Droit des affaires, droit civil des affaires	DEG	CJB
4	LAMBERT-WIBER	Sophie	MCF	01	Droit fiscal des affaires, Droit des affaires	DEG	CJB

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	CASIMIR	Etienne	PR	01	Droit des affaires	Université de POITIERS	ERDP
2	GIRAUD	Paul	PR	01	Contentieux commercial, Droit des affaires, Droit de l'arbitrage	Université de PICARDIE	CEPRISCA
3	MARTY	Richard	MCF	01	Droit des affaires	LE MANS Université	THEMIS-UM
4	COLLINOT	Marie	MCF	01	Droit civil des affaires, droit des affaires	Université PARIS 13	IRDA

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.


 Christian ROBLÉDO
 Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation

Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n°0110 en 2^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
Droit, Economie, Gestion	Centre Jean Bodin

NOM de la Présidente du comité de sélection : Lauren Blatière

NOM du Vice-Président du comité de sélection : Serge Bouju

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	Blatière	Lauren	PU	02	Droit européen	DEG	CJB
2	Bouju	Serge	MCF	02	Droit administratif	DEG	CJB
3	Long	Martine	MCF	02	Droit administratif	DEG	CJB
4	Hourmant	François	PU	04	Science politique	CJB	CJB
5	Fougerouse	Jean	MCF	02	Droit administratif	DEG	CJB
6	Taxil	Bérangère	PU	02	Droit international	DEG	CJB

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	Mouzet	Pierre	MCF	02	Finances publiques	Université de TOURS	Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire
2	Boret	Valérie	MCF	02	Droit international	Université de NANTES	Droit et changement social
3	Larralde	Jean-Manuel	PU	02	Droits fondamentaux	Université de CAEN	Centre de Recherches sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit
4	Fercot	Céline	MCF	02	Libertés fondamentales	Université PARIS NANTERRE	Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux
5	Guiselin	Emmanuel	PU	02	Droit public	Université RENNES 2	Laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovations sociétales
6	Rapoport	Cécile	PU	02	Droit de l'Union Européenne	Université RENNES 1	IODE (Institut de l'Ouest : droit et Europe)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°1 – Conseil académique restreint n°6 du 8 mars 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 7 mars 2022

Le Conseil académique réuni le 8 mars 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n°0370 en 5^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
DEG	GRANEM

NOM de la Présidente du comité de sélection : Michèle FAVREAU
NOM du Vice-Président du comité de sélection : Christophe DANIEL

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	DEFFAINS-CRAPSKY	Catherine	PR	06	Gestion	DEG	GRANEM
2	LE GALL	Philippe	PR	05	Economie	DEG	GRANEM
3	SAGOT-DUVAUROUX	Dominique	PR	05	Economie	DEG	GRANEM
4	DANIEL	Christophe	MCF	05	Economie	DEG	GRANEM
5	FAVREAU	Michèle	MCF	05	Economie	DEG	GRANEM
6	LEROUX-RIGAMONTI	Isabelle	MCF	05	Economie	DEG	GRANEM

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Adresse mail professionnelle (obligatoire pour accès à l'application Jury)	Laboratoire
1	CHEVÉ	Morgane	PR	05	Economie	Université LE HAVRE NORMANDIE	EDEHN
2	GAUTIE	Jérôme	PR	05	Economie	Université PARIS 1	Centre d'économie de la Sorbonne
3	BONNAL	Liliane	PR	05	Economie	Université de POITIERS	CRIEF
4	CHANCELLIER	Éric	MCF	05	Economie	Université de LORRAINE	BETA
5	DEJEAN	Sylvain	MCF	05	Economie	Université de LA ROCHELLE	CEREGE
6	REY	Nathalie	MCF	05	Economie	Université PARIS 13	CEPN

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, avec 30 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n°1142 en 5^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
DEG	GRANEM

NOM de la Présidente du comité de sélection : Catherine Deffains-Crapsky
NOM du Vice-Président du comité de sélection : Bruno Séjourné

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	DEFFAINS-CRAPSKY	Catherine	PR	06	Finance	DEG	GRANEM
2	SEJOURNE	Bruno	PR	05	Finance	DEG	GRANEM
3	HULSMANN	Guido	PR	05	Finance	DEG	GRANEM
4	POP	Diana	MCF	05	Finance	DEG	GRANEM
5	KURTBEGU	Enareta	MCF	05	Finance	DEG	GRANEM
6	NZE OBAME	Jesus	MCF	05	Finance	DEG	GRANEM

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	TADJEDDINE-FOURNEYRON	Yamina	PR	05	Finance	Université de LORRAINE	BETA
2	CAPPELLE-BLANCARD	Gunther	PR	05	Finance	Université PARIS 1	CES
3	ORY	Jean-Noël	PR	06	Finance	Université de LORRAINE	CEREFIGE
4	CAMPART	Sandy	MCF	05	Finance	Université de CAEN	CREM
5	PANSARD	Fabrice	MCF	05	Finance	Université EVRY	EPEE
6	NGUYEN	Huyen	MCF	06	Finance	LE MANS Université	GAINS

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n°1233 en 6^{ème} section

UFR	Unité de Recherche
IAE Angers	GRANEM

NOM du Président.e du comité de sélection : DAUCÉ Bruno

NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : PANTIN François

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	DAUCÉ	Bruno	MCF	06	Sciences de Gestion - Marketing	IAE Angers	GRANEM
2	PANTIN	François	MCF	06	Sciences de Gestion - Stratégie	IAE Angers	GRANEM
3	CAMUS	Sandra	PR	06	Sciences de Gestion - Marketing	ESTHUA	GRANEM
4	DUFEU	Ivan	PR	06	Sciences de Gestion - Marketing	IUT	GRANEM
5	JARRY-LETHU	Cécile	MCF	06	Sciences de Gestion - Stratégie	IAE Angers	GRANEM
6	MARTIN	Émeline	MCF	06	Sciences de Gestion - Marketing	IAE Angers	GRANEM

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CN U	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	GALLOPEL-MORVAN	Karine	PR	06	Sciences de Gestion - Marketing	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) RENNES	Equipe d'Accueil en Management des Organisations de Santé (EA 7348 MOS)
2	GUIOT	Denis	PR	06	Sciences de Gestion - Marketing	Université PARIS DAUPHINE	DRM-Ermes (UMR CNRS 7088)
3	FERRANDI	Jean-Marc	PR	06	Sciences de Gestion - Marketing	ONIRIS NANTES	LEMNA - Laboratoire d'Économie et de Management Nantes-Atlantique (EA 4272)
4	ROBERT-DEMONTTROND	Philippe	PR	06	Sciences de Gestion - Marketing	Université RENNES 1	CREM UMR CNRS 6211
5	GUGUEN-GICQUEL	Ines	MCF	06	Sciences de Gestion - Marketing	Université de NANTES	LEMNA - Laboratoire d'Économie et de Management Nantes-Atlantique (EA 4272)
6	EUZEBY	Florence	MCF	06	Sciences de Gestion - Marketing	Université LA ROCHELLE	CEREGE (EA 1722)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.


 Christian ROBLÉDO
 Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive

D lib ration n 2 – Conseil acad mique restreint n 5 du 17 janvier 2022

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
 Vu le code de l' ducation et notamment les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
 Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
 Vu les convocations envoy es aux membres du conseil acad mique restreint le 14 d cembre 2021

Le Conseil acad mique r uni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum  tant atteint,

Objet de la d lib ration : Composition du comit  de s lection et d signation du Pr sident – Emploi MCF n  0563 en 6 me section

UFR	Unit� de Recherche
IUT	GRANEM

NOM du Pr sident.e du comit  de s lection : Ivan Dufeu

NOM du Vice-Pr sident.e du comit  de s lection : Karima Thomas

Membres appartenant   l' tablissement

	Nom	Pr�nom	Qualit�	Discipline enseign�e ou de recherche	Laboratoire
1	DAUCE	Bruno	MCF	Gestion	GRANEM
2	DUFEU	Ivan	PR	Gestion	GRANEM
3	EMIN	Sandrine	MCF	Gestion	GRANEM
4	MAUREL	Christophe	PR	Gestion	GRANEM
5	RULENCE	David	MCF	Gestion	GRANEM
6	THOMAS	Karima	MCF	Litt�rature anglophone	CIRPaLL

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	Discipline enseignée ou de recherche	Etablissement	Laboratoire
1	BRIAND-DECRE	Gwenaëlle	MCF	Gestion	Université de NANTES	LEMNA
2	DAMAK	Leïla	MCF	Gestion	Université BRETAGNE SUD	LEGO
3	FERRANDI	Jean-Marc	PR	Gestion	ONIRIS	LEMNA
4	GONZALEZ	Christine	PR	Gestion	LE MANS Université	GAINS-ARGUMans
5	HOVELAQUE	Vincent	PR	Gestion	Université RENNES 1	CREM
6	PETR	Christine	PR	Gestion	Université BRETAGNE SUD	LEGO

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian DOBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président
 – Emploi MCF n°0004 en 6^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
IAE ANGERS	GRANEM

NOM de la Présidente du comité de sélection : PANTIN-SOHIER GAELLE

NOM du Vice-Président du comité de sélection : PANTIN FRANCOIS

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	CAMUS	SANDRA	PR	06	Marketing	ESTHUA	GRANEM
2	DEBSKI	NATHALIE	MCF	06	Ressources Humaines	IAE	GRANEM
3	DUFEU	IVAN	PR	06	Marketing	IUT	GRANEM
4	MEATCHI	SOUROU	MCF	06	Marketing	ESTHUA	GRANEM
5	PANTIN	FRANCOIS	MCF	06	Stratégie	IAE	GRANEM
6	PANTIN- SOHIER	GAELLE	PR	06	Marketing	IAE	GRANEM

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	BREE	JOEL	PR	06	Marketing	Université de CAEN	NIMEC
2	FRANCOIS-LECOMPTE	AGNES	MCF	06	Marketing	Université BRETAGNE SUD	LEGO
3	GALLEN	CELINE	MCF	06	Marketing	Université de NANTES	LEMNA
4	GONZALEZ	CHRISTINE	PR	06	Marketing	LE MANS Université	ARGUMANS
5	KASWENGI	JOSEPH	MCF	06	Marketing	Université d'ORLEANS	VALLOREM
6	RIVIERE	ARNAUD	PR	06	Marketing	Université de TOURS	VALLOREM

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président
– Emploi MCF n°0360 en 11^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
Lettres, Langues et Sciences Humaines	CIRPaLL

NOM du Président.e du comité de sélection : DJAHANSOUZ-YVARD Gelareh
NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : MINGANT Nolwenn

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	DJAHANSOUZ-YVARD	Gelareh	PR	11	Civilisation US	UFR LLSH	CIRPaLL
2	JOURDREN	Morgane	MCF	11	Civilisation US	IUT Angers	CIRPaLL
3	MATHIEU	Elisabeth	PR	09	Lettres	UFR LLSH	CIRPaLL
4	MATHIEU	Isabelle	MCF	21	Histoire	UFR LLSH	Témos
5	MINGANT	Nolwenn	PR	11	Civilisation US	UFR LLSH	3.LAM
6	VERNADAKIS	Emmanuel	PR	11	Littérature	UFR LLSH	CIRPaLL
7	WILLIAMS	Thomas	MCF	11	Civilisation GB	UFR LLSH	CIRPaLL
8	YVARD	Jean-Michel	MCF	11	Civilisation GB	UFR LLSH	CIRPaLL

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	ABOUEDDAHAB	Redouane	PR	11	Etudes Américaines	LE MANS Université	3.LAM
2	BEN BARKA	Mokhtar	PR	11	Civilisation US	Université Polytechnique Hauts de France	CRISS
3	BENOIT A LA GUILLAUME	Luc	PR	11	Civilisation US	Université Rouen	ERAC
4	GLEESON	William	MCF	11	Civilisation US	LE MANS Université	3.LAM
5	GODET	Aurélien	MCF	11	Civilisation US	Université de Nantes	CRINI
7	LE BIHAN-COLLERAN	Christèle	MCF	11	Civilisation US	Université de Poitiers	MIMMOC
8	LETORT	Delphine	PR	11	Civilisation US	LE MANS Université	3.LAM

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président
– Emploi MCF n°0351 en 12^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
UFR LLSH	3L.AM

NOM du Président.e du comité de sélection : Andrea Brünig

NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : Katell Brestic

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	Boisson	Didier	PR	22	Histoire moderne	UFR LLSH	TEMOS
2	Brestic	Katell	MCF	12	Histoire du monde germanique	UFR LLSH	CIRPaLL
3	Brünig	Andrea	MCF	12	Littérature et genre	UFR LLSH	3L.AM
4	Fleurant	Cyril	PR	23	Géographie physique	UFR LLSH	LPG
5	Hermetet	Anne-Rachel	PR	10	Littérature comparée	UFR LLSH	3L.AM
6	Williams	Tom	MCF	11	Histoire du monde anglophone	UFR LLSH	CIRPaLL

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	Baisez	Olivier	MCF	12	Histoire culturelle	Université PARIS 8	EA 1577 Les mondes allemands
2	Camarade	Hélène	PR	12	Histoire culturelle, des représentations et genre	Université BORDEAUX MONTAIGNE	CLARE/IUF
3	Chamayou-Kuhn	Cécile	MCF	12	Littérature, Histoire des idées et genre	Université de LORRAINE	CEGIL
4	Dubslaff	Valérie	MCF	12	Histoire du genre et des femmes	Université RENNES 2	ERIMIT
5	Farges	Patrick	PR	12	Histoire du genre et des masculinités	Université PARIS DIDEROT	ICT
6	Ott	Herta-Luise	PR	12	Littérature, civilisation, Histoire culturelle	Université de PICARDIE	CERCLL

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président
 – Emploi MCF n°0696 en 16^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
LLSH	CLiPsy

NOM du Président.e du comité de sélection : Pr Aubeline Vinay

NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : Claudine Veuillet-Combiér

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	FLEURANT	Cyril	PR	23	Géographie	LLSH	LETG
2	GAUX	Christine	MCF	16	Psychologie du développement	LLSH	LPPL
3	GRATTON	Emmanuel	MCF	16	Psychologie clinique sociale	LLSH	CLiPsy
4	REXAND GALAIS	Franck	MCF	16	Psychopathologie, psychologie clinique psychanalytique	LLSH	CLiPsy
5	VEUILLET-COMBIER	Claudine	MCF HDR	16	Psychopathologie, psychologie clinique psychanalytique	LLSH	CLiPsy
6	VINAY	Aubeline	PR	16	Psychologie clinique sociale	LLSH	CLiPsy

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	DRIEU	Didier	PR	16	Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent	Université Rouen-Normandie	CRFDP
2	JEAN-DIT-PANNEL	Romuald	MCF	16	Psychologie clinique, psychopathologie	Université Franche Comté Bourgogne-Besançon	Laboratoire de Psychologie
3	MARIAGE	André	PR	16	Psychologie clinique et pathologique	Université Franche Comté Bourgogne-Besançon	Laboratoire de Psychologie
4	MITSOPOULOU-SONTA	Aglaia-Lila	MCF	16	Psychopathologie et psychologie clinique	Université Lyon 2	CRPPC
5	ROQUES	Marjorie	PR	16	Psychopathologie clinique	Université Bourgogne Franche comté, Dijon	Laboratoire Psy-Drepi
6	THEVENOT	Anne	PR	16	Psychologie et psychopathologie cliniques	Université de Strasbourg	SuLiSoM

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président
 – Emploi MCF n°0007 en 16^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
LLSH	LPPL - EA 4638

NOM du Président.e du comité de sélection : Valérie BARBE

NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : Sandrine GAYMARD

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	ALLAIN	Philippe	PR	16	PSYCHOLOGIE	LLSH	LPPL -EA 4638
2	FLEURANT	Cyril	PR	23	GEOGRAPHIE	LLSH	LPG – UMR CNRS 6112
3	GAYMARD	Sandrine	PR	16	PSYCHOLOGIE	LLSH	LPPL -EA 4638
4	ROY	Arnaud	PR	16	PSYCHOLOGIE	LLSH	LPPL -EA 4638
5	BARBE-BOUDART	Valérie	MCF	16	PSYCHOLOGIE	LLSH	LPPL -EA 4638
6	BOUJON	Christophe	MCF	16	PSYCHOLOGIE	LLSH	LPPL -EA 4638
7	GAUX	Christine	MCF	16	PSYCHOLOGIE	LLSH	LPPL -EA 4638
8	MENETRIER	Emmanuelle	MCF	16	PSYCHOLOGIE	LLSH	LPPL -EA 4638

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	GUERRIEN	Alain	PR	16	PSYCHOLOGIE	Université de LILLE	Laboratoire de Psychologie Interaction Temps Emotions Cognitions SITEC EA 4072
2	DIDIERJEAN	André	PR	16	PSYCHOLOGIE	Université de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Laboratoire de Psychologie EA 3188
3	FENOUILLET	Fabien	PR	16	PSYCHOLOGIE	Université PARIS NANTERRE	Laboratoire Interdisciplinaire en Neurosciences, Physiologie et Psychologie LIMP2
4	PENNEQUIN	Valérie	PR	16	PSYCHOLOGIE	Université de TOURS	Laboratoire de Psychologie des âges de la vie et Adaptation EA 2114
5	MAINTENANT	Célia	MCF-HDR	16	PSYCHOLOGIE	Université de TOURS	Laboratoire de Psychologie des âges de la vie et Adaptation EA 2114
6	QUAIREAU	Christophe	MCF	16	PSYCHOLOGIE	Université RENNES 2	Laboratoire de Psychologie : Cognition, Comportement, Communication LP3C- EA 1285
7	ROBIN	Frédérique	MCF-HDR	16	PSYCHOLOGIE	Université de NANTES	LPPL -EA 4638
8	ROUXEL	Géraldine	MCF	16	PSYCHOLOGIE	Université RENNES 2	Laboratoire de Psychologie : Cognition, Comportement, Communication LP3C- EA 1285

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président
 – Emploi MCF n°0280 en 23^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
ESTHUA	ESO

NOM du Président.e du comité de sélection : Jean-René MORICE

NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : Dominique PEYRAT-GUILLARD

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	MORICE	JEAN-RENE	PR	23	Géographie	ESTHUA	ESO
2	GAILLARD	RICHARD	MCF	19	Sociologie	LLSH	ESO
3	COEFFE	VINCENT	MCF	23	Géographie	ESTHUA	ESO
4	PEYRAT-GUILLARD	DOMINIQUE	PR	06	Gestion	ESTHUA	GRANEM

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	GAUGUE	ANNE	MCF	23	Géographie	Université BLAISE PASCAL CLERMONT-FERRAND	CELIS
2	GAY	JEAN-CHRISTOPHE	PR	23	Géographie	Université CÔTE D'AZUR	ESPACE-DEV - UMR 228
3	SACAREAU	ISABELLE	PR	23	Géographie	Université BORDEAUX MONTAIGNE	PASSAGES - UMR 5319
4	PAGET	ELODIE	MCF	74	Sciences et Techniques des activités physiques et sportives	Université de NÎMES	APSY

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

D lib ration n 2 – Conseil acad mique restreint n 5 du 17 janvier 2022

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
 Vu le code de l' ducation et notamment les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
 Vu le code des statuts et r glementes de l'Universit  d'Angers
 Vu les convocations envoy es aux membres du conseil acad mique restreint le 14 d cembre 2021

Le Conseil acad mique r uni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum  tant atteint,

Objet de la d lib ration : Composition du comit  de s lection et d signation du Pr sident
 – Emploi MCF n 1139 en 23 me section.

UFR	Unit� de Recherche
LLSH	UMR ESO

NOM du Pr sident.e du comit  de s lection : Annabelle Morel-Brochet

NOM du Vice-Pr sident.e du comit  de s lection : Richard Gaillard

Membres appartenant   l' tablissement

	Nom	Pr�nom	Qualit�	CNU	Discipline Enseign�e ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	Morel-Brochet	Annabelle	MCF	23	G�ographie	LLSH	ESO
2	Gaillard	Richard	MCF HDR	19	Sociologie	LLSH	ESO
3	Bioteau	Emmanuel	PR	23	G�ographie	LLSH	ESO
4	Jaurand	Emmanuel	PR	23	G�ographie	LLSH	ESO
5	Ballouche	Aziz	PR	23	G�ographie	LLSH	LETG
6	Pebarthe	H�l�ne	MCF	23	G�ographie	ESTHUA	ESO

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	Hellier	Emmanuelle	PR	24	Aménagement, urbanisme	Université RENNES 2	ESO
2	Rougé	Lionel	MCF	23	Géographie	Université TOULOUSE Jean JAURES	LISST
3	Bergel	Pierre	PR	23	Géographie	Université de CAEN	ESO
4	Sajaloli	Bertrand	MCF	23	Géographie	Université d'ORLEANS	CEDETE
5	Ortar	Nathalie	DR	20	Anthropologie	ENTPE VAUX EN VELIN Ecole de l'aménagement durable des territoires	LAET
6	Aragau	Claire	MCF	23	Géographie	Université PARIS X	Laboratoire Mosaïques- UMR LAVUE.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

D lib ration n 2 – Conseil acad mique restreint n 5 du 17 janvier 2022

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
 Vu le code de l' ducation et notamment les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
 Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers
 Vu les convocations envoy es aux membres du conseil acad mique restreint le 14 d cembre 2021

Le Conseil acad mique r uni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum  tant atteint,

Objet de la d lib ration : Composition du comit  de s lection et d signation du Pr sident
 – Emploi MCF n 0008 en 23 me section.

UFR	Unit� de Recherche
SCIENCES	LAREMA

NOM du Pr sident.e du comit  de s lection : Kilian RASCHEL

NOM du Vice-Pr sident.e du comit  de s lection : Mattia CAFASSO

Membres appartenant   l' tablissement

	Nom	Pr�nom	Qualit�	CNU	Discipline Enseign�e ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	AMGHAR	Tassadit	MCF	27	Informatique	Sciences	LERIA
2	CAFASSO	Mattia	MCF	25	Math�matiques	Sciences	LAREMA
3	CHAUMONT	Lo�c	PR	26	Math�matiques	Sciences	LAREMA
4	GARBIT	Rodolphe	MCF	25	Math�matiques	Sciences	LAREMA
5	RASCHEL	Kilian	DR CNRS		Math�matiques	Sciences	LAREMA
6	RAYMOND	Nicolas	PR	25	Math�matiques	Sciences	LAREMA

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	ALBENQUE	Marie	CR CNRS		Mathématiques	Ecole POLYTECHNIQUE	Lix
2	BOUSQUET- MELOU	Mireille	DR CNRS		Mathématiques	Université de BORDEAUX	LaBRI
3	GAYRARD	Véronique	DR CNRS		Mathématiques	CNRS	I2M
4	GIROTTI	Manuela	Assistant Professor		Mathématiques	SAINT MARY'S University	Mathematics and Computing Sciences
5	KOZLOWSKI	Karol	CR CNRS	29	Physique	ENS LYON	Laboratoire de Physique
6	LISOVYY	Oleg	PR	29	Physique	Université de TOURS	LMPT

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président
 – Emploi MCF n°0397 en 27^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
SCIENCES	LERIA

NOM du Président.e du comité de sélection : Eric MONFROY

NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : Adrien GOEFFON

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	GINDRE	Denis	PR	30	Physique	SCIENCES	MOLTECH- Anjou
2	GOEFFON	Adrien	MCF	27	Informatique	SCIENCES	LERIA
3	GOUDET	Olivier	MCF	27	Informatique	SCIENCES	LERIA
4	LOISEAU	Stéphane	PR	27	Informatique	SCIENCES	LERIA
5	MONFROY	Eric	PR	27	Informatique	SCIENCES	LERIA

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	DAO	Thi-Bich-Hanh	MCF	27	Informatique	Université d'ORLEANS	LIFO
2	DUCASSE	Mireille	PR	27	Informatique	INSA RENNES	IRISA
3	DUPIN DE ST CYR- BANNAY	Florence	MCF	27	Informatique	Université de TOULOUSE III	IRIT
4	KACI	Souhila	PR	27	Informatique	Université de MONTPELLIER	LIRMM
5	PIETTE	Cédric	MCF	27	Informatique	Université d'ARTOIS	CRIL

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président
 – Emploi MCF n°0417 en 27^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
SCIENCES	LERIA

NOM du Président.e du comité de sélection : Frédéric SAUBION

NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : Adrien GOEFFON

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	GOEFFON	Adrien	MCF	27	Informatique	SCIENCES	LERIA
2	HAO	Jin-Kao	PR	27	Informatique	SCIENCES	LERIA
3	RICHER	Jean-Michel	MCF	27	Informatique	SCIENCES	LERIA
4	SAUBION	Frédéric	PR	27	Informatique	SCIENCES	LERIA
5	ZIMMERMANN	Susanna	MCF	25	Mathématiques	SCIENCES	LAREMA

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	DHAENENS	Clarisse	PR	27	Informatique	Université de LILLE	CRISTAL
2	HUGUET	Marie-Josée	PR	27	Informatique	INSA de TOULOUSE	UPR LAAS
3	MOALIC	Laurent	MCF	27	Informatique	Université HAUTE ALSACE	IRIMAS
4	PELLEAU	Marie	MCF	27	Informatique	Université NICE COTE D'AZUR	I3S
5	VEREL	Sébastien	PR	27	Informatique	Université Littoral Côte d'Opale	LISIC

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président
 – Emploi MCF n°0410 en 30^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
SCIENCES	LPhiA

NOM du Président.e du comité de sélection : François SANCHEZ

NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : Stéphane CHAUSSIDENT

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	CHAUSSEMENT	Stéphane	PR	30	Propriétés optiques des matériaux	SCIENCES	LPhiA
2	GESLIN	Emmanuelle	PR	36	Géologie	SCIENCES	LPG
3	SANCHEZ	François	PR	30	Optique non linéaire, lasers	SCIENCES	LPhiA
4	CIRET	Charles	MCF	30	Optique non linéaire, lasers	SCIENCES	LPhiA
5	GAUMER	Nathalie	MCF	30	Photoluminescence de verres dopés	SCIENCES	LPhiA
6	LOUMAIGNE	Matthieu	MCF	30	Optique	SCIENCES	MOLTECH-Anjou

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	BOUDRIOUA	Azzedine	PR	30	Photonique	Université PARIS 13	LPL
2	BRUNEL	Marc	PR	30	Lasers	Université de ROUEN	CORIA
3	THUAL	Monique	PR	63	Optique non linéaire, lasers	ENSSAT de LANNION	FOTON
4	GOLDFARB	Fabienne	MCF	30	Lasers et optique	Université PARIS SACLAY	LUMIN
5	LAROCHE	Mathieu	MCF	30	Lasers	ENSI de CAEN	CIMAP
6	SERVOL	Marina	MCF	30	Matériaux et lumière	Université de RENNES 1	IPR

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°6 du 8 mars 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 7 mars 2022

Le Conseil académique réuni le 8 mars 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président – Emploi MCF n°0666 en 62/85^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
Polytech	CRCINA

NOM du Président.e du comité de sélection : Fabrice GUERIN
NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : Emmanuel GARCION

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	GUERIN	Fabrice	PR	60	Mécanique, génie mécanique, génie civil	Polytech	LARIS
2	CALENDA	Alphonse	PR	87	Sc biologiques, fondamentales et cliniques	Polytech	IRF
3	GREMY	Cécile	MCF	62	Energétique, génie des procédés	Polytech	LARIS
4	GARCION	Emmanuel	DR	65	Biologie cellulaire	Santé	CRCINA
5	HINDRE	François	MCF	31	Chimie théorique, physique, analytique	Santé	CRCINA

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	CREULY	Catherine	MCF	62	Energétique, génie des procédés	Université CLERMONT AUVERGNE	Laboratoire de Génie Chimique et Biochimique
2	MARCHAL	Luc	PR	62	Energétique, génie des procédés	Université de NANTES	GEPEA
3	MASMOUDI	Yasmine	MCF	62	Energétique, génie des procédés	AIX-MARSEILLE Université	M2P2
4	ESCRIOU	Virginie	DR	28	Pharmacologie, ingénierie et technologies pour la santé, imagerie biomédicale	Université de PARIS	CNRS
5	BUSIGNIES	Virginie	MCF	85	Pharmacie en sciences physico-chimiques et ingénierie appliquée à la santé	Université de BORDEAUX	CNRS

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Délibération n°2 – Conseil académique restreint n°5 du 17 janvier 2022

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
 Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
 Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
 Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique restreint le 14 décembre 2021

Le Conseil académique réuni le 17 janvier 2022 en formation restreinte, le quorum étant atteint,

Objet de la délibération : Composition du comité de sélection et désignation du Président
 – Emploi MCF n°0424 en 63^{ème} section.

UFR	Unité de Recherche
IUT d'Angers-Cholet	LPHIA

NOM du Président.e du comité de sélection : CLÉMENT Alain

NOM du Vice-Président.e du comité de sélection : CHAUSSEMENT Stéphane

Membres appartenant à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Composante	Laboratoire
1	CLÉMENT	ALAIN	MCF	61	Information, signal, image et sciences du vivant	IUT	LARIS
2	CHAUSSEMENT	STÉPHANE	PR	30	Verres et vitrocéramiques dopés	Sciences	LPHIA
3	HEURTIER	ANNE	PR	61	Information, signal, image et sciences du vivant	IUT	LARIS
4	BARILLÉ	RÉGIS	PR	30	Physique	IUT	MOLTECH Anjou
5	GAUMER	NATHALIE	MCF	30	Verres et vitrocéramiques dopés	Sciences	LPHIA
6	TEBOUL	VICTOR	MCF HDR	28	Moteurs moléculaires photo-stimulés	Sciences	LPHIA

Membres extérieurs à l'établissement

	Nom	Prénom	Qualité	CNU	Discipline Enseignée ou de Recherche	Etablissement	Laboratoire
1	BLANC	WILFRIED	DR	-	Fibres optiques et applications	Université CÔTE D'AZUR	Institut de Physique de Nice (INPHYNI)
2	SARI	ALI	PR	63	Systèmes de stockage de l'énergie électrique	Université de LYON (IUT)	Laboratoire Ampère, CNRS UMR5005 -
3	BOUAZAOU	MOHAMED	PR	30	Matériaux pour la photonique	Université de LILLE	Laboratoire de Physique des Lasers, Atomes et Molécules (PHLAM)
4	SALAÜN	ANNE-CLAIRE	MCF HDR	63	Physique appliquée, électronique et systèmes numériques	Université RENNES 1	Institut d'Électronique et de Télécommunications de Rennes
5	BOULARD	BRIGITTE	MCF HDR	33	Verres et vitrocéramiques pour la photonique	LE MANS Université	Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM)
6	ISPAS	SIMONA	MCF HDR	28	Simulations ab-initio de verres et nanostructures	Université de MONTPELLIER (IUT)	Laboratoire Charles Coulomb

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.